



## **Réunion sur les violences sexuelles et sexistes (20 septembre 2017) - Conférence internationale sur la région des Grands Lacs**

À l'invitation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), l'Équipe de la problématique hommes-femmes du Bureau de l'Envoyé spécial a participé aux débats tenus au cours des deux journées de la réunion organisée par la CIRGL et le Mécanisme national de coordination du Kenya afin de donner suite à la Déclaration de Kampala, conformément aux instructions des Chefs d'États des pays membres de la CIRGL. Parmi les participants figuraient les principales parties prenantes du programme sur les violences sexuelles et sexistes au Kenya, qui ont examiné de façon approfondie la législation et la jurisprudence kényanes dans ce domaine. Les débats ont également porté sur le Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants, la réunion ayant entrepris d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application des lois dans les affaires de violences sexuelles et sexistes au Kenya et de formuler des recommandations tendant à améliorer la protection, la prévention, les poursuites et la coordination des mécanismes relatifs à ces questions.

Les participants sont convenus que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au Kenya doit se faire de façon globale, intégrée et coordonnée, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Ils ont estimé qu'il fallait impérativement adopter à l'échelle nationale un solide plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala. L'Équipe de la problématique hommes-femmes du Bureau de l'Envoyé spécial a souligné l'importance de la question à l'échelle régionale et engagé le Kenya à poursuivre ses efforts et à continuer de montrer l'exemple en veillant à la bonne application des protocoles de la CIRGL sur la question et des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. L'Équipe a également pris note de l'action de la CIRGL et réaffirmé que l'Envoyé spécial était résolu à continuer de collaborer avec la CIRGL et les autres partenaires afin de progresser dans la mise en œuvre du Pacte de la CIRGL et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, lesquels se renforcent mutuellement. La CIRGL a affirmé son engagement auprès des mécanismes nationaux de coordination dans le cadre d'une tournée de l'Équipe de la problématique hommes-femmes de la CIRGL dans plusieurs pays, y compris l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, la République centrafricaine, la RDC, la République du Congo, le Rwanda et la Zambie. L'Équipe de la CIRGL prévoit également de se rendre sous peu au Soudan, au Soudan du Sud et en Tanzanie, visites qui seront toutes financées par la Direction suisse du développement et de la coopération. L'une des recommandations issues de la réunion était de désigner une personne expressément chargée de collaborer avec les mécanismes nationaux de coopération, qui ferait office d'agent de liaison direct pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité.